



Des enfants jouent au football à côté d'une mine de Glencore en Zambie. Une initiative exige que toutes les activités des entreprises domiciliées en Suisse respectent les droits de l'homme et les standards environnementaux. (KADIR VAN LOHUIZEN/NOOR AMR)

## Les sénateurs refusent de cadrer les multinationales

**MATIÈRES PREMIÈRES** Les filiales d'entreprises helvétiques n'ont pas besoin d'être surveillées de plus près, juge le Conseil des Etats. Le projet est renvoyé au National. Mais c'est probablement le peuple qui aura le dernier mot

BORIS BUSSLINGER, BERNE  
@BorisBusslinger

Non-entrée en matière. Après près de deux heures de discussion houleuse, la majorité des sénateurs a décidé ce mardi lors d'un vote serré (22 voix contre 20) de renvoyer l'initiative pour des multinationales responsables et son contre-projet au Conseil national. Déposé en 2016 et porté par une centaine d'ONG, le texte des initiateurs exige que toutes les activités des entreprises domiciliées en Suisse respectent les droits humains et standards environnementaux internationalement reconnus. Fin 2017, le Conseil fédéral avait déclaré «reconnaître le bien-fondé de l'objectif», tout en refusant catégoriquement la proposition. Le Conseil national avait ensuite décidé d'y opposer un contre-projet. Celui-ci n'a manifestement pas convaincu aux Etats. L'organisation patronale Economiesuisse s'est réjouie du rejet d'un objet «néfaste», le PS a jugé la décision «d'une autre époque».

La Suisse privilégie-t-elle son image ou son économie? A l'instar du débat sur les exportations d'armes de lundi, les jours se suivent et l'argumentaire se ressemble au Conseil des Etats. Lors d'un dialogue de sourds, la gauche politique a défendu le progrès que représenterait selon elle un renforcement juridique sur les activités des multinationales à l'étranger. Tout d'abord par l'intermédiaire de Robert Cramer (VE/GE): «La Swiss

Trading and Shipping Association, qui regroupe 88 entreprises actives dans le domaine des matières premières, nous demande de rédiger un contre-projet. Le groupement des entreprises multinationales, près de 100 membres, nous le demande aussi. La Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse, qui regroupe notamment Migros, Coop et Denner, également. La plupart de nos pays voisins ont légiféré en la matière. Serons-nous les derniers?» a interpellé le Genevois.

**«Les vies d'ailleurs ont-elles moins d'importance que celles d'ici?»**

ANNE SEYDOUX-CHRISTE (PDC/JU)

«On ne peut pas, sans rendre de compte à notre justice, tenter de s'enrichir sur le travail des enfants, la destruction de la nature, la commercialisation de pesticides mortels ou l'extraction de minerais en zone de guerre au détriment des droits des habitants de ces régions», a quant à lui estimé Christian Levrat (PS/FR). L'impunité dont bénéficient les moutons noirs est désormais «révolue», a scandé le Fribourgeois. La PDC Anne Seydoux-Christe a conclu cette salve d'accusation en posant cette question: «Les vies d'ailleurs ont-elles moins d'importance que celles d'ici? S'il se passait chez nous le quart de ce qui se passe dans certains pays, ce serait la révolution. C'est insupportable», s'est emportée la Jurassienne.

Ces arguments n'ont que peu ému le bloc bourgeois, qui a mis en garde à plusieurs reprises contre les risques de nouvelles mesures juridiques feraient courir à l'économie helvétique. «Ce texte forcerait des entreprises suisses à se retirer de nombreux pays», a jugé le PLR Ruedi Noser (ZH). «De plus, a ajouté le Zurichois, le commerce international et la globalisation ont bien davantage contribué à la réduction de la pauvreté dans le monde que l'ensemble des ONG. N'ayons pas peur du vote de la population, le non sera clair.» Le Haut-valaisan Beat Rieder (PDC) s'est montré un peu moins critique: «Le but idéal des initiateurs de faire respecter les droits de l'homme en Chine, au Brésil ou en République démocratique du Congo en passant par un tribunal suisse est louable, a-t-il estimé. Toutefois il surchargerait de manière insupportable nos instances juridiques.» Une analyse saluée par Hannes Germann (UDC/SH), pour qui «l'acceptation de cet objet représenterait un laissez-passer pour l'industrie internationale de la plainte». Quant au contre-projet, a relevé Fabio Abate (PLR/TI), «ni les opposants ni les initiateurs n'en sont de toute façon contents».

La Commission juridique du Conseil des Etats avait en effet notablement modifié le contre-projet formulé par le Conseil national avant son passage aux Etats. A tel point que la proposition sur la table équivalait à «un tigre de papier» selon Dick Marty, coprésident du comité d'initiative et ancien conseiller aux Etats tessinois. «Si le Conseil des Etats ne corrige pas le projet, une votation populaire sur l'initiative sera nécessaire», concluait l'ancien procureur. A moins que le Conseil national ne change la donne lors de la prochaine session, c'est effectivement la direction que devrait prendre ce débat. ■

### MAIS ENCORE

**L'hymne ne fait pas la loi**  
L'actuel hymne suisse ne sera pas cimenté dans une nouvelle loi fédérale. Par 97 voix contre 85, le National a enterré mardi une initiative parlementaire en ce sens de l'indépendant schaffhousois Thomas Minder. ATS

**La Sonnaz (FR) polluée au purin**  
Une grosse pollution au purin est survenue dans la nuit de lundi à mardi dans les eaux de la Sonnaz, à Seedorf (FR). Un volume de 50 mètres cubes s'est écoulé suite à la panne d'une installation de biogaz. L'accident s'est produit vers minuit et demi, a indiqué mardi l'Etat de Fribourg. ATS

## Les éditeurs veulent leur part de la redevance

**AIDE AUX MÉDIAS** Alors qu'un projet de droit de rémunération des groupes de presse par les GAFAs a été renvoyé en commission, les éditeurs lorgnent désormais sur les excédents de la nouvelle redevance radio-TV

MICHEL GUILLAUME, BERNE  
@mfguillaume

Les grandes manœuvres ont commencé autour de l'aide à une presse qui se bat pour sa survie. Ce mardi 12 mars, le Conseil des Etats a renvoyé à sa commission la révision du droit d'auteur, qui sous l'impulsion de la conseillère aux Etats Géraldine Savary (PS/VD) intégrait un droit de rémunération des médias pour des contenus qu'exploitent les géants de l'internet, les GAFAs. Le dossier étant controversé, la Chambre haute a préféré réétudier les points critiques, ce qui lui permettra aussi de connaître la position de l'UE et de s'engager dans son sillage. Dans l'immédiat, la bataille se focalise sur les futurs excédents des recettes de la redevance radio-TV.

Après l'initiative «No Billag» qui a vu le peuple suisse réitérer sa confiance au service public, tout le monde attendait la loi sur les médias électroniques pour redessiner le paysage audiovisuel. En été 2018, Doris Leuthard a pourtant présenté un projet qui n'a convaincu personne lors de la procédure de consultation. En lui succédant à la tête du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la télécommunication (DETEC), Simonetta Sommaruga se retrouve ainsi devant un chantier complètement à l'arrêt. Dès lors, tout le monde est dans l'expectative: la nouvelle pilote du dossier va-t-elle tenter de sauver le projet en l'amendant sensiblement ou reprendra-t-elle tout à zéro?

**«Pouvoir investir dans la transition numérique»**

Quoi qu'il en soit, ce travail législatif prendra plusieurs années avant de déboucher sur quelque chose de concret. Impossible d'attendre aussi longtemps. «Le risque est grand de voir certains médias disparaître d'ici là», s'inquiète Géraldine Savary. A la fin de l'année dernière, une bonne demi-douzaine d'élus ont donc multiplié les interventions parlementaires pour parer à cette situation d'urgence. Trois d'entre eux, Stefan Engler (PDC/GR), Karl Vogler (PDC/OW) et la sénatrice vaudoise demandent une hausse de l'aide indirecte à la presse de 30 à 120 millions de francs au titre de l'aide à la distribution par La Poste. Comme il ne sera pas facile

de passer par le budget ordinaire de la Confédération, Géraldine Savary propose de puiser dans une source plus prometteuse: celle de la redevance radio-TV.

A la suite de la décision du peuple en 2015 d'y soumettre tous les ménages à raison de 365 francs par an, celle-ci devrait rapporter 1,37 milliard de francs cette année, selon les estimations de l'Office fédéral de la communication (Ofcom). Comme le Conseil fédéral a plafonné la part de la SSR à 1,2 milliard et celle des radios et TV privées à 81 millions, il devrait rester une petite centaine de millions à disposition.

L'Ofcom ne voit pas d'un très bon œil cette solution pour laquelle il manque une base légale. «Selon la Constitution, la redevance ne peut être utilisée que pour les médias électroniques», déclare son porte-parole Francis Meier. C'est la raison pour laquelle Géraldine Savary et Karl Vogler proposent de modifier la loi sur la radio-TV. Les éditeurs, aussi bien alémaniques que romands, souscrivent désormais à cette piste. «Cette aide indirecte a le mérite d'être pragmatique, rapide et efficace. Elle permet aux éditeurs d'abaisser les charges, de manière à pouvoir investir dans la transition numérique», relève Christine Gabella, secrétaire générale de Médias Suisses.

**Aide directe également envisagée**

Les autres pistes paraissent plus lentes, ou alors plus compliquées à mettre en œuvre. Réunis dans l'association Médias pour tous, des gens de presse et du cinéma suggèrent de créer une Fondation suisse des médias, réunissant des éditeurs, des indépendants, la SSR et la société civile. L'un de ses initiateurs, le cinéaste Frédéric Gonseth, propose de diviser en deux les excédents de la redevance. «On pourrait d'une part créer un «Swiss Media Pass» sous forme d'abonnement gratuit ou presque – pour les jeunes notamment – à un titre de presse écrite faisant un travail de service public. D'autre part, il faudrait aussi soutenir les indépendants qui font de l'enquête d'investigation, aussi bien sous forme écrite qu'en vidéo», déclare-t-il.

Le débat ne fait que commencer à Berne. Même l'aide directe à la presse écrite n'est plus taboue. Plusieurs élus, dont Olivier Feller (PLR/VD), ont lancé des initiatives parlementaires pour modifier la Constitution et ainsi autoriser la Confédération à prendre des mesures de soutien direct ou indirect. «C'est le bon fonctionnement de la démocratie qui est en jeu», insiste-t-il. ■

## La RTS n'est toujours pas fixée sur son déménagement

**RADIO-TV** L'installation sur le campus lausannois n'aura pas lieu avant 2024 au plus tôt. Désormais, le diffuseur loue ses locaux de La Sallaz

La grande migration aurait dû commencer l'année prochaine, selon les espoirs les plus optimistes. En fait, à Lausanne, la RTS ne déménagera pas sur le campus avant 2024 au minimum, a indiqué son directeur Pascal Crittin lors de sa conférence de presse annuelle, confirmant de récents propos du directeur de la SSR Gilles Marchand au *Temps*. Le conseil de la SSR ne se prononcera qu'à la fin de cette année.

Devisé à 110 millions de francs, le nouveau bâtiment se situerait vers le Learning Center de l'EPFL. Il regrouperait

l'actualité radio-TV, ce qui suppose des déplacements de Genève, mal vus dans la ville lors de l'annonce, en septembre dernier.

**Une RTS locataire**

Le projet dit «campus» avait été gelé en vue de la votation sur «No Billag», et en raison des mesures d'économies imposées à l'ensemble de la SSR. En attendant, puisqu'elle a déjà vendu son bâtiment historique de La Sallaz à l'Etat de Vaud, la radio-TV romande est locataire. «A terme, cela nous coûtera plus cher que de construire», assure Pascal Crittin.

Curieuse situation, puisque la maison mère SSR a justement vendu, il y a quelques années, son siège à Berne, pour le louer: l'opération était alors présentée

comme un moyen d'économiser. «On ne peut pas comparer des bureaux et des lieux de production, comme Genève ou Lausanne», assure le directeur. A l'en croire, un maintien à La Sallaz est imposable, «songez seulement au fait que nous devrions refaire toutes les façades. Certains studios de La Première se trouvent précisément sur les façades.»

**Triomphe de la radio filmée**

Ceux qui, parmi les employés de La Sallaz, redoutent le déménagement gagnent donc cinq ans. De quoi plancher sur les projets du moment. Les locaux historiques vont être dotés d'un studio polyvalent, léger, qui permettra de filmer la radio. Ainsi, dans quelques mois, *Forum* sera filmée. Christophe Chau-

det, le chef de l'actualité et des sports, résume: «Désormais, pour être entendu, il faut être vu.» Les interventions radio sont saucissonnées pour des capsules exploitables sur les réseaux sociaux. Et «nous pourrions prendre une réaction de *Forum* pour la diffuser durant le 19h30», ajoute le responsable. Après des années de théorie, la convergence prend forme.

Pour le géant public, cette année sera aussi marquée par la Fête des vigneron et les 50 ans de *Temps présent*. Outre de nouvelles enquêtes sur des thèmes récurrents, pour la première fois, une soirée de l'émission de reportages, consacrée aux dangers de la montagne, sera réalisée avec des images de téléspectateurs, saisies par exemple avec des caméras embarquées. Manière de se rapprocher

du jeune public, après lequel court la RTS, comme tous les médias classiques.

**Des audiences indéboulonnables**

Pascal Crittin dépeint une génération des 15-29 ans «omnivore en matière de médias, qui consomme de tout, à parts égales». La consommation classique baisse, mais le rattrapage augmente et YouTube aussi, ce dernier devenant «notre deuxième écran». En termes de parts de marché, la RTS reste indéboulonnable, avec un cumul de 35% pour les deux chaînes TV, obtenant un petit bonus en raison d'une baisse, lente mais constante, de TF1. ■

NICOLAS DUFOUR  
@NicoDufour